

RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE ET PROTECTION JURIDIQUE KINESITHERAPEUTES

OFFRE – PROPOSITION D'ASSURANCE

1. PRENEUR :

Nom, Prenom : Sexe : H F
Personne Juridique (sprl, sa...) : Dénomination :
Adresse : Privée Professionnelle
.....
Code postal, Commune : Langue: N F
Tél.: Fax:..... Email:
N°INAMI :
Numéro de Registre national/ N° d'entreprise :

2. DATE DE PRISE D'EFFET : échéance annuelle = 01/01
Jusqu'à la date d'échéance, nous calculons un prorata de la prime annuelle

3. ASSURE Idem preneur d'assurance
(S'il y a plus d'un assuré, veuillez compléter l'annexe)
Nom, Prénom : Date de naissance :
Adresse :

4. PROFIL PROFESSIONNEL

Diplômes(*)	Dates d'obtention	Instances ayant remis les diplômes
.....
.....
.....

(*) prière d'indiquer tous les diplômes se rapportant à vos activités médicales

5. PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Vous exercez vos activités professionnelles dans un cabinet privé ? Oui Non
Si oui :
Adresse de votre cabinet privé :
- Vous employez du personnel ? Oui Non
Si oui, indiquer leur nombre et leurs activités :
Employés administratifs, Nombre :
Autre : nombre ::
Activités :
- Vous travaillez dans un hôpital, un centre de consultation ou un établissement de soins ?
 Oui Non
Si oui, indiquez le nom :
Quelle est votre fonction ?

6. ANTECEDENTS

Avez-vous déjà conclu une assurance couvrant votre responsabilité professionnelle ? Oui Non

Si oui, auprès de quelle(s) compagnie(s)

Numéro(s) de police :

Si l'assurance a pris fin :

A quelle date ?

Pour quelle raison ?

Vous avez déclaré un sinistre au cours des 5 dernières années ? Oui Non

Si oui, quelles en sont les circonstances ?

.....

.....

Compagnie d'assurances impliquée :

7. PRATIQUE PROFESSIONNELLE

	Pratique professionnelle à assurer	Par personne Prime Annuelle (taxes et frais inclus)	Prime annuelle totale
<input type="checkbox"/>	Kinésithérapeute diplômé jeune promu :	X 62,81 €	Action Jeune Promu
<input type="checkbox"/>	Kinésithérapeute diplômé jeune promu qui suit une formation post-graduat en thérapie manuelle	X 89,52 €	Action Jeune Promu
<input type="checkbox"/>	Formule employé : vous exercez vos activités exclusivement sous le statut de salarié	X 62,81 €	€
<input type="checkbox"/>	Formule de base : vous êtes indépendant ; vos activités professionnelles se limitent à la pratique habituelle (*) de la kinésithérapie y compris l'électrothérapie et les massages cyriax	X 139,05 €	€
<input type="checkbox"/>	Formule étendue : vous êtes indépendant et vos activités professionnelles se limitent à la pratique habituelle (*) de la kinésithérapie y compris l'électrothérapie et les massages cyriax + la thérapie manuelle, l'ostéopathie, la chiropraxie ainsi que la méthode cyriax avec des manipulations de la colonne vertébrale, la thérapie myo-fasciale ou 'trigger' uniquement par l'application de la méthode 'dry needling'	X 261.30 €	€
<input type="checkbox"/>	Votre activité principale ne se limite pas aux activités susmentionnées : veuillez en donner une description la plus détaillée possible: Veuillez annexer le diplôme	Tarif réservé	
<input type="checkbox"/>	Activités secondaires (comme : cours de natation pour bébés, cours de gyms, instructeur de fitness,...)	Tarif réservé	

..... Veuillez annexer une attestation de formation		
Prime Annuelle Totale(taxes et frais compris) Garanties : Responsabilité Professionnelle et Protection Juridique de base	 €

* pratique habituelle = la kinésithérapie respiratoire, l'éducation posturale, la kinésithérapie cardiaque, les dysfonctionnements craniomandibulaires, la thérapie fasciale, la kinésithérapie gériatrique, le drainage lymphatique, la neurologie, la kinésithérapie pédiatrique, la kinésithérapie préventive, la psychomotricité, la rééducation pelvienne, l'uro-gynécologie, la kinésithérapie périnatale, la réflexologie, la relaxation, la kinésithérapie sportive, l'électrostimulation, l'hydrothérapie, la cryothérapie.
Techniques : le tappotage, la sophrologie, la kinésiologie

8. MONTANTS ASSURES

Montants assurés en Responsabilité Professionnelle :

Dommages Corporels : 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance

Dommages Matériels : 250.000 € par sinistre et par année d'assurance

Montants assurés en Protection Juridique :

Recours Civil / Défense pénale et défense civile : 25.000 €

PJ Contrat d'assurance RC Professionnelle 15.000 €

Défense disciplinaire/ Protection juridique INAMI : 5.000 €

9. COUVERTURE ETENDUE POUR VOTRE PROFESSION MEDICALE

Couverture de base comprise dans le contrat responsabilité civile.

couverture étendue à tous les aspects de l'exercice de votre profession médicale et paramédicale (surprime : 185 €/an) (couvertures : voir verso)

10. ANNEXE

Si plus d'un assuré, veuillez compléter l'annexe par assuré complémentaire

11. DISPOSITIONS LEGALES

Assureur Responsabilité professionnelle : Baloise Belgium Sa – Entreprise d'assurances agréée sous le code 0096. Avec FSMA 24941 et Siège Social : City Link – Posthofbrug 16, 2600 Anvers – Tél. 03/247.21.11

Assurance Protection Juridique : DAS – Entreprise d'assurances agréée sous le code 0687

Siège Social : Lloyd Georgelaan 6, 1000 Bruxelles – Tél : 02/645.51.11

Dans le texte suivant, nous entendons par "vous" tant le preneur d'assurance que l'assuré.

° Cette offre n'oblige ni vous, ni Curalia à conclure la police.

° Cette proposition n'oblige ni vous ni Curalia à conclure la police. Dans les 30 jours après la réception de cette proposition, Curalia fait une offre d'assurance, Curalia demande des examens supplémentaires ou refuse d'assurer. A défaut, Curalia s'engage à conclure la police sous peine d'indemnisation.

° La signature de la présente proposition n'entraîne pas de couverture.

° Vous déclarez que vous avez mentionné précisément dans ce document toutes les données que vous pouvez considérer comme étant nécessaires ou utiles lors de notre appréciation du risque. Vous vous engagez à nous communiquer immédiatement toute modification à ces données.

° Curalia et les assureurs traitons les coordonnées dans le cadre de l'appréciation du risque, de la gestion de polices et de sinistres et à des fins commerciales

° Les données à caractère personnel figurant dans ce document, sont enregistrées dans la base de données de Curalia, en vue de la gestion des relations client et de la gestion des assurances. Ces données peuvent également être utilisées par les entreprises liées à Curalia. Vous avez le droit de demander auprès de notre service juridique la communication de ces données et d'en demander la rectification. Sauf si vous vous y opposez expressément, nous pouvons utiliser ces données dans le cadre de nos actions marketing

° La présente offre a été rédigée sur la base des données que vous avez fournies. Elle est valable pendant 3 mois à compter de sa rédaction. Les primes indiquées ne sont valables que sous réserve d'acceptation du risque à assurer par l'assureur.

° En annexe de cette offre/ demande d'offre nous joignons les conditions générales.

Fait à le

Preneur

Assuré

LA PROTECTION JURIDIQUE ETENDUE KINESITHERAPEUTE

L'assurance protection juridique étendue vous couvre pour d'autres matières que la protection juridique intégrée dans votre assurance responsabilité civile professionnelle. Vous pouvez souscrire chez Curalia une assurance protection juridique étendue créée spécifiquement pour les kinésithérapeutes. Cette assurance couvre de nombreux domaines et est indispensable pour la défense de vos intérêts professionnels. Notre partenaire, la DAS, est leader du marché de la protection juridique spécialisée pour les professions médicales et paramédicales. Vous pourrez ainsi compter sur une solide expérience et choisir librement votre propre avocat.

Primes

185 € (par indépendant) si la responsabilité professionnelle est assurée chez Curalia

305 € si la responsabilité professionnelle n'est pas assurée chez Curalia

62,40 € pour le conjoint kinésithérapeute dans le même cabinet

Primes annuelles, taxes et frais inclus

Les garanties et les montants assurés

Garanties Protection Juridique DAS	Garanties Protection Juridique contenues dans la police RC Curalia	Police Protection Juridique étendue Kinésithérapeute
1. Recours civil	Jusqu' à 25.000 €	Jusqu' à 50.000 €
2. Défense pénale	Jusqu' à 25.000 €	Jusqu' à 50.000 €
3. Défense civile	Jusqu' à 25.000 €	Jusqu' à 50.000 €
4. PJ Contrats d'assurance RC professionnelle	Jusqu' à 15.000 €	Jusqu' à 15.000 €
5. Défense disciplinaire	Jusqu' à 5.000 €	Jusqu' à 15.000 €
6. Protection Juridique INAMI Période d'attente : 1 an, sauf nouveaux diplômés	Jusqu' à 5.000 €	Jusqu' à 15.000 €
7 Litiges contractuels Période d'attente: 3 mois		Jusqu' à 15.000 €
8. Droit réel Période d'attente: 3 mois		Jusqu' à 15.000 €
9. Insolvabilité des tiers		Jusqu' à 20.000 €
10. Caution pénale		Jusqu' à 20 000 €
11. Avance de fonds sur indemnités		Jusqu' à 15.000 €
12. Avance de la franchise des polices RC		Jusqu' à 15.000 €
13. Etat des lieux préalable		Jusqu' à 500 €
14. Droit du travail et droit social Période d'attente : 3-12 mois		Jusqu' à 15.000 €
15. Droit administratif Période d'attente : 1an		Jusqu' à 15.000 €
16. Droit fiscal Période d'attente :1 an		Jusqu' à 15.000 €
17. PJ Après incendie cabinet		Jusqu' à 50.000 €
18. Assistance location cabinet Période d'attente : 3 mois		Jusqu' à 15.000 €